5882 - La prière de consultation semble n’avoir rien donné.

question

Quel conseil donnez-vous à des personnes voulant se marier? La femme a procédé à la consultation et a reçu un messager selon lequel elle vivrait heureuse avec son mari et qu’Allah lui dit que son choix était bon pour le couple. L’homme a aussi procédé à la consultation mais n’a vu ni signa ni rêve, ni impression. Que doivent-ils faire? Combien de fois faut-il entreprendre la consultation ? Certains disent 3 et d’autres 7? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

text-align:justify'>Louange à Allah

Quant à la prière de consultation et l’invocation à y réciter, elles sont fondées sur le hadith rapporté par Boukhari (1109) et d’autres d’après Djabir (P.A.a) . Pour le commentaire du hadith et les leçons qu’on en tire , référez-vous aux questions 2217 et 410.

Ses propos : Puis il passe à ce en quoi il se trouve à l’aise cités par certains sont mentionnés dans un hadith du Prophète bénédiction et salut soient sur lui) rapporté par Ibn as-Sunni. On y dit encore : Quand tu t’apprêtes à entreprendre une affaire, consulte ton Maître sept fois puis examine ce qui précède à ton cœur. En effet, il renferme tout le bien An-Nawawi dit (de ce hadith): Sa chaîne est étrange et elle comporte des individus que je ne connais pas Al-adhkar , P.132.

Al-Hafiz Ibn Hadjar dit : La chaîne comporte un rapporteur connu pour sa très grande faiblesse . Il s’agit d’Ibrahim Ibn al-Bara. Par conséquent, le hadith est très faible Al-Foutouhat ar-rabbaniyya, 3/357.

Ce qui est exact c’est que la facilitation de l’affaire par Allah le Puissant et Majestueux, après

l'avoir décrétée et exaucé l'invocation, constitue un bon augure qui pousse à entreprendre l'action. En revanche, l'existence d'obstacles et l'absence d'une facilitation de l'affaire indiquent qu'Allah le Très Haut veut détourner son serviteur de l'affaire (projetée). Cette idée parait évident pour qui médite sur le hadith de Djabir à propos de la consultation, notamment les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

Allahoumma inni astakhirouka bi ilmika wa astaqdirouka bi qudratika wa as'alouka min fadhlika fa innaka taqdirou wa la aqdirou wa t'alamou wa la a'lamou wa anta allamoul ghouyoub Allahoumma in kounta ta'lamou hadha al-amra (thoumma toussammihi bi aynihi) khayran li fi adjili amri wa àdjilihi (qala) aw fi dini wa ma'ashi wa aqibata amri faqdourhou li wa yassirhou li thoumma barik li fihi. Allahoumma in kounta t'alamou annhou shanroun li fi dini wa m'ashi wa aqibata amni (aw qala) fi 'adjili amri wa adjilihi fasrifni anhou (wasrifhou anni) waqdour li al khayra haythou kana thoumma radhini bihi

Après avoir rapporté la déclaration de la faiblesse du hadith d'Anan émise par les imam, Ibn Allan dit : « Dès lors, il a été dit : Il vaut mieux que l'intéressé fasse ce qu'il veut (même s'il ne préssente aucune assurance) car ce qui se passera après la prière sera bien .

Al-hafiz Ibn Hadjar dit : « Al-Hafiz Zayn ad-dine al-Iraqi a dit : On engage l'action après la consultation et ce que l'on entreprendra comportera du bien, quel qu'il soit. Cet avis est corroboré par cette phrase qui se trouve à la fin de certaines versions du hadith d'Ibn Massoud: Puis qu'il se décide

Fin des propos d'al-Iraqi. Ibn Hadjar reprend «J'ai expliqué plus haut la signification de cette phrase et indiqué que son rapporteur- c'est-à-dire celui qui ajoute : Puis qu'il se décide est faible, mais il est préférable au rapporteur de ce dernier hadith puis examine ce qui précède à ton coeur . Al-Foutouhat ar-Rabbaniyya , 3/355 - 357.

Parmi les fausses croyances entretenus par la masse figure celle qui veut qu'on se livre au sommeil immédiatement après la consultation et que l'on considère les bonnes choses vues en rêve comme un bon augure qui signifie que l'entreprise est bonne et qu'il peut s'y engager, et que

l’on juge qu’en l’absence d’un rêve on doit s’abstenir (voilà ce qu’entend l’auteur de la question quand il déclare que la femme a reçu un message). Ce n’est point un indice valable comme nous le savons.

L’analyse que nous venons de faire ne signifie pas que le sentiment de soulagement qui envahit l’intéressé (après la consultation ne fait pas partie des (bons) signes .Elle signifie qu’il ne faut pas en faire l’unique signe décisif sur la bonté de l’entreprise. L’homme procède souvent à la consultation à propos d’une affaire qu’il aime et pour laquelle il est bien disposé dès le départ.

A propos du sentiment de soulagement, Cheikh al Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : Une fois Allah consulté,on doit penser que le choix d’Allah réside en ce à quoi on se sent à l’aise et le trouve facile . Madjmou’ al-fatawa , 10/539. Aussi existe t-il une différence (énorme) entre celui qui fait du soulagement l’unique signe et celui qui en fait un signe parmi d’autres.

Il n’existe aucun délai déterminé pour effectuer la prière de consultation et il est permis de répéter la prière plusieurs fois. Aucun nombre n’est fixé, et le prieur peut faire des invocations avant et après le clôture de la prière .Allah le sait mieux.